

## INFIRMERIE SCOLAIRE

### L'infirmier est un lieu d'écoute et de soins.

Ce n'est en aucun cas un lieu de soins pour des maux antérieurs à l'arrivée au Collège ou au Lycée.

L'infirmière ne peut donner de médicament que sur prescription médicale qu'il faut lui apporter.

### Un élève malade reste chez lui.

Les parents peuvent contacter l'infirmière pour toute maladie chronique qui nécessite la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.)

L'infirmière de l'Éducation Nationale, Conseillère de Santé, veille au bien-être des élèves et contribue à leur réussite.

L'infirmier est un lieu ressource pour les élèves. Il permet d'accueillir la parole et de soutenir ceux qui en ressentent le besoin ou pour lesquels les adultes ont des inquiétudes. Dans le cadre d'un suivi, l'élève peut être convoqué à l'infirmier par l'intermédiaire de la vie scolaire.

L'infirmière dans le cadre de ses missions est tenue au secret professionnel.

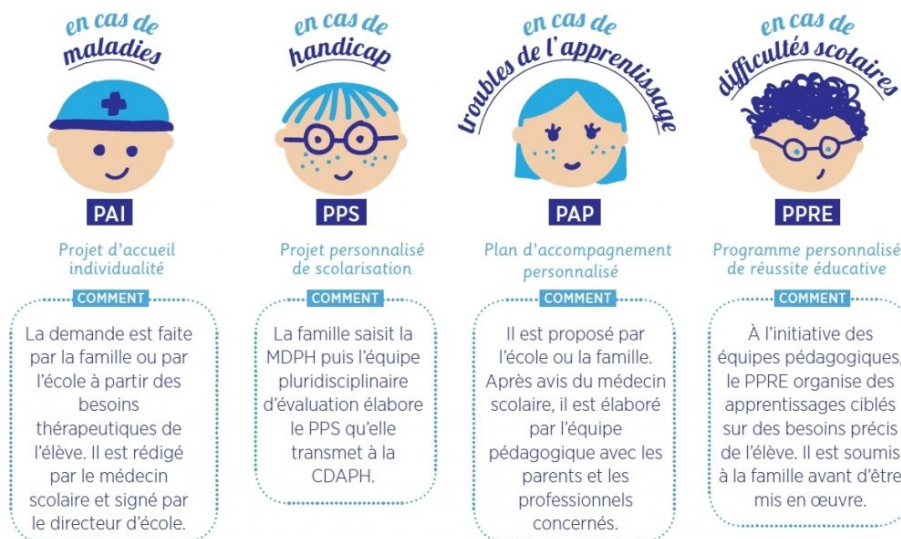
### Ses missions:

- Accueillir, accompagner et écouter les élèves
- Organiser les soins et les urgences et contribuer à la formation de l'ensemble des personnels
- Organiser un suivi infirmier des élèves (dépistage infirmier, PAI, dispense EPS, vaccinations...)
- Participer et mettre en place des actions d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risque

L'infirmière travaille en collaboration avec les familles et l'ensemble de la communauté éducative (CPE, enseignants, assistante sociale scolaire, Proviseur...).

Elle fait partie du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.

Elle apporte un regard professionnel spécifique et technique pour résoudre les difficultés. Elle aborde l'élève dans sa globalité et fait le lien entre la famille et l'établissement scolaire. Elle répond aux **urgences**, repère les **difficultés d'apprentissage**, contribue à l'**intégration des élèves atteints de handicap** ou de **maladies**



**chroniques**, repère, prend en charge et oriente les élèves **en état de mal être** ou de **souffrance psychique** et assure le dépistage infirmier de certaines classes d'âge. Elle collabore également avec les professionnels du réseau de soins extérieurs à l'Éducation Nationale (médecins traitants, hospitaliers...)

#### **A la cité internationale de Ferney-Voltaire :**

Les deux infirmeries, collège et lycée (site de Ferney-Voltaire et site de Saint-Genis-Pouilly), bénéficient de la présence de trois infirmières.

Elles sont à votre disposition du lundi au vendredi.

En cas d'urgence en l'absence de l'infirmière, un protocole est mis en place.

#### **Infirmierie du Collège :**

Madame BINEAU Angélica  
[angelica.bineau@ac-lyon.fr](mailto:angelica.bineau@ac-lyon.fr)

04.50.40.00.00

Lundi de 8h45 à 12h30 – *l'après midi sur les écoles de secteur*

Mardi de 8h45 à 16h30

*Mercredi matin sur les écoles de secteur*

Jeudi de 8h45 à 16h30

Vendredi de 8h45 à 12h30 - *l'après midi sur les écoles de secteur*

*Ces horaires peuvent être modifiés en cas de besoin*



#### **Infirmierie du Lycée, site de Ferney-Voltaire :**

Madame OVTCHINNIKOV Laetitia

[laetitia.ovtchinnikov@ac-lyon.fr](mailto:laetitia.ovtchinnikov@ac-lyon.fr)

04.50.40.00.00

Lundi de 9h15 à 15h30

Mardi de 9h15 à 15h30

Mercredi de 9h à 11h15

#### **Infirmierie du Lycée, site de Saint-Genis-Pouilly :**

Madame D'AMORE Lucie

[lucie.d-amore@ac-lyon.fr](mailto:lucie.d-amore@ac-lyon.fr)

04.50.59.59.30

Lundi de 9h00 à 16h30

Mardi de 9h00 à 12h30

Jeudi de 9h00 à 12h30

Vendredi 9h00 à 16h30

